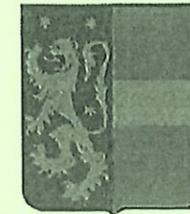




Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur Michaël TONUS et Madame Marjorie DEDECKER**, demeurants Komatsulaan, 37 B à 1800 Vilvoorde.

Le terrain concerné est situé Rue de Hannut, n° à définir à 1350 Marilles, cadastré 6^{ème} Division, Section B, n° 500 F.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale**.

La demande est soumise à annonce de projet **conformément à l'article D.IV.40 du CoDT**, car les actes et travaux à réaliser présentent plusieurs écarts au Règlement général sur les bâtisses en site rural – RGBSR ainsi qu'aux recommandations du **Schéma de Développement Communal** à savoir :

➤ **Schéma de Développement Communal :**

- Densité : inférieure à 15 logements à l'hectare ;

➤ **RGBSR :**

- Art. 419. D : « L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale [...] » : Certaines baies présentent une dominante horizontale contrairement à celle préconisées par l'art. 419.D du RGBSR ;
- Art. 422. A : « implantation [...] » : Implantation différente de celle préconisées par l'art. 422.A du RGBSR ;
- Art. 422. B : « La pente des versants de toiture sera comprise entre 40 et 45 degrés [...] » : Le volume principal présentera une pente de toiture de 35° et le petit volume secondaire aura une toiture plate, ces toitures seront différentes de celle préconisées par l'art. 422.B du RGBSR.

Le dossier peut être consulté du 23/12/2025 au 12/01/2026 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Catherine COCU au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

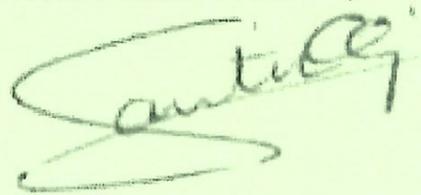
- M. Jeremy GERARD – Gestionnaire de dossier au Service Urbanisme – 019/ 63 02 96 – jeremy.gerard@orp-jauche.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28/12/2025 au 11/01/2026 au collège communal :

- par **courrier ordinaire** (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche ;
- par **courrier électronique** clairement identifié (identité et adresse du (des) signataire(s)) et daté, à transmettre à jeremy.gerard@orp-jauche.be
- par **dépôt** au Service urbanisme sur rendez-vous préalable à fixer avec le secrétariat du Service au 019/ 63 02 91.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,



S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,



H. GHENNE